Le CESE se saisit du sujet des déserts médicaux

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 08/09/2017
Saisine liée :
Les déserts médicaux
Chapeau
Pour la première fois, et dans le cadre de cette saisine, le CESE a souhaité intégrer les préoccupations de plusieurs pétitions en ligne sur le sujet des déserts médicaux.
Corps
L’étendue et l’extension des déserts sanitaires préoccupent les Français.e.s. D’après une étude récente de la Drees (mai 2017), 8 % de la population réside dans une commune sous- dense en médecins généralistes, au sens d’une accessibilité inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant.e. Quelles que soient la combinaison et la pondération des critères retenus (accès à un médecin généraliste, à un.e spécialiste, à une pharmacie, aux services d’urgence, etc.), et compte tenu des départs à la retraite programmés, les déserts sanitaires dessinent, dans des zones rurales mais aussi parfois urbaines, les lacunes de l’offre de soins.

L'autosaisine s'insère dans le calendrier d'action de la ministre chargée de la santé, qui entend initier, dans un premier temps, à la fin du mois de septembre un "plan médecins" visant à lever les freins à l'installation des médecins libéraux dans les déserts sanitaires. La ministre souhaite que le CESE traite les autres aspects de la problématique des déserts sanitaires afin qu'elle puisse, dans un second temps, s'inspirer des préconisations du Conseil et mettre en œuvre d'autres mesures au cours de l'année 2018, l’ensemble de ces mesures prenant la suite du pacte territoire santé lancé en décembre 2012 par Marisol Touraine, dont la deuxième phase a été initiée en 2015.

Dans cette perspective, la commission temporaire s’attachera d’abord à dresser un état des lieux dans lequel :

- seront précisés les critères de définition des déserts sanitaires au vu d’une analyse des difficultés d’accès aux services de santé et de l’ensemble de l’offre de soins, y compris paramédicale (infirmier.ère.s, pharmacien.ne.s, etc.) ;

- sera établie une cartographie des déserts sanitaires qui fasse apparaître les déterminants de ces situations.

La commission temporaire sélectionnera et analysera ensuite les préconisations qui lui apparaîtront les plus pertinentes.

Le projet d’avis sera présenté en séance plénière le 13 décembre 2017.
© - copyright CESE - Avril 2024